

DICRIM

Commune de SAINTE PALLAYE



Avant la crise :

Qui gère le plan : Le Maire Mme Irmgard ESSEIVA

Où doit-il se trouver : **MAIRIE- SALLE COMMUNALE**

Mise à jour : annuelle

Exercices annuels

Mise à jour du 3 mars 2020

Le mot du maire

La commune de SAINTE PALLAYE est située sur la rive droite de l'Yonne et du canal du Nivernais, à 23 kilomètres au Sud-Ouest d'AUXERRE, à 6 km du bourg de Vermenton. Le risque majeur auquel est soumis une partie de la commune est l'innondation.

Crues, pandémie, risque climatique, risque nucléaire, accident transport de matières dangereuses, sont autant d'évènements exceptionnels qui peuvent s'avérer graves et préjudiciables à la sécurité des personnes et des biens.

Le Décret N° 90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit d'information sur les risques pris en application de l'article L 125-2 du code de l'environnement modifié par le décret n° 2004-554 du 09 juin 2004 stipule que « le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ».

Par conséquent, c'est dans un souci d'information et de prévention que nous avons élaboré ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.) qui :

- ➔ Recense les risques majeurs auxquels notre commune peut être confrontée,
- ➔ Explique les conditions dans lesquelles l'alerte est apportée à la population,
- ➔ Précise pour chacun des risques les conseils de comportements et les mesures à prendre.

Cette brochure de sensibilisation simple, concise et pratique, émane du Plan Communal de Sauvegarde, document de gestion collective des évènements, consultable par tous en Mairie.

Garder son calme, puis appliquer les consignes prescrites, permettra à chacun de se protéger avant l'arrivée des secours, de tenir efficacement sa place dans l'effort collectif de protection et de défense.

Il est important d'en expliquer son contenu à vos enfants. Conservez-le, pour vous y rapporter le cas échéant.

Votre sécurité, et celle de tous, en dépend.

Le Maire, Irmgard ESSEIVA

COMMUNE DE SAINTE PALLAYE

ARRETÉ : AR_2020_001

RELATIF AU PLAN DE SAUVEGARDE

RETIRE ET REMPLACE

Le Maire

Vu la loi n° 2004-811 du 13 Août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile ;

Vu le décret n° 2005-1156 du 13 Septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde et pris pour application de l'article 13 de la loi 2004-811 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-2, relatif aux pouvoirs de police du maire ;

Considérant que la commune est exposée à de nombreux risques tels: qu'inondations, rupture de barrages, risque nucléaire, canicule, pollution accidentelle de l'air ou de l'eau, risque climatique ; risque transport de matières dangereuses, risque de pandémie.

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

ARRETE

Article 1^{er} : le plan communal de sauvegarde de la commune de Ste Pallaye est établi à compter du 3 mars 2020.

Article 2 : le plan communal de sauvegarde est consultable à la mairie.

Article 3 : le plan communal de sauvegarde sera l'objet de mises à jour nécessaires à sa bonne application et d'une révision tous les 5 ans au minimum.

Article 4 : La gestion d'une situation de crise, dépend autant de la préparation de l'équipe communale, que de la réaction des habitants.

A cet effet, le DICRIM sera porté à la connaissance de nos citoyens.

Article 5 : Afin de garantir le caractère opérationnel du PCS, la commune organisera un exercice annuel.

Article 6 : Copies du présent document arrêté ainsi que du PCS et DICRIM annexés seront transmises aux :

1. Le Préfet - SIDPC (Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles)
2. Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
3. Gendarmerie
4. Conseil Départemental (UTI- service routier départemental)

Fait à SAINTE PALLAYE Le 03 mars 2020

La Maire Irmgard ESSEIVA



"En application des dispositions du décret n°65-29 du 11/01/1968 modifié, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Dijon dans le délai de 2 mois à compter de sa notification par voie postale au 22 rue d'Assas-21000 DIJON ou par l'application informatique "Télerécourse citoyen" accessible par le site Internet www.telerescourse.fr ou <https://yonne.telerescourse.fr/>".

AUXERRE

Date de réception de l'AR: 06/03/2020
089-218903631-20200303-AR_2020_001-AR

ANALYSE DES RISQUES

L'ANALYSE DES RISQUES

Fiches traitées dans le PCS

Le DICRIM :

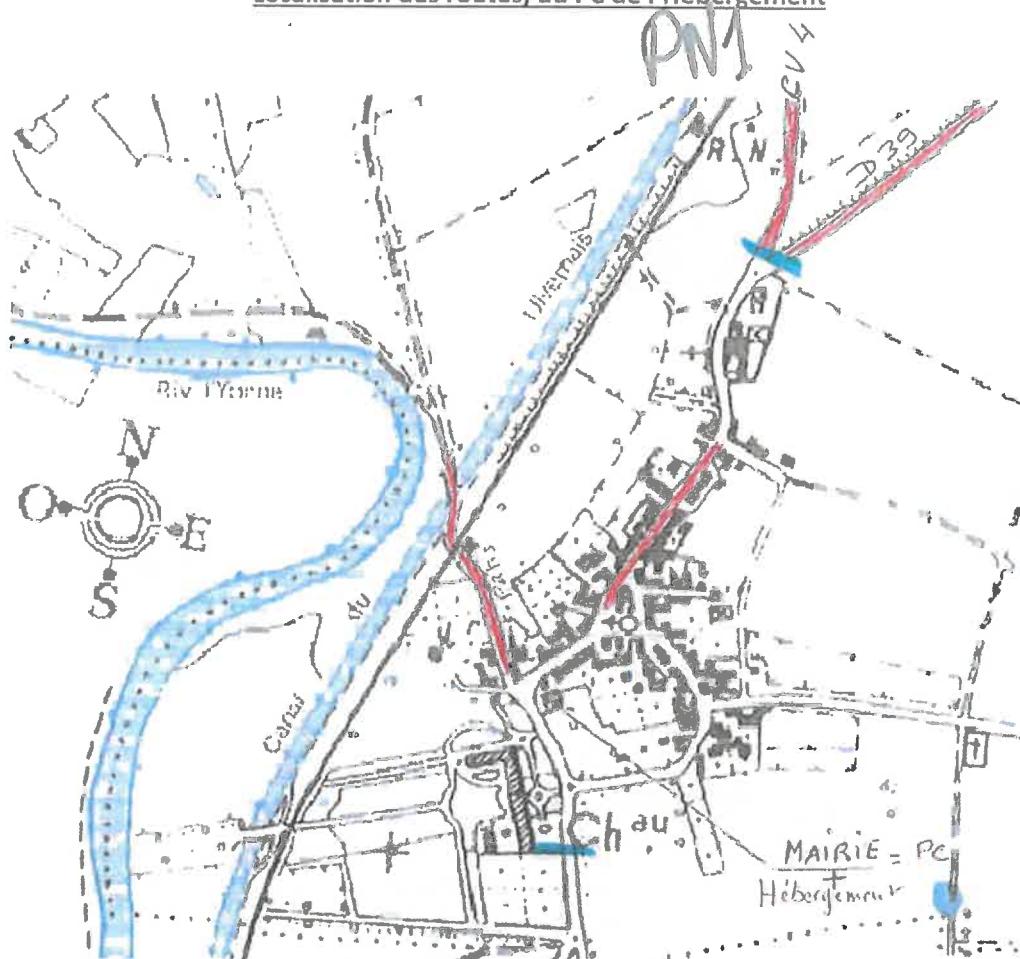
Ce document d'information est réalisé à partir de l'analyse des risques du PCS. Il doit être diffusé à l'ensemble de la population par le moyen le plus approprié (distribution dans les boîtes aux lettres ou lors d'une réunion d'information, dans le journal local ou sur le site internet de la commune).

COMMUNE DE SAINTE PALLAYE
PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Mise à jour :
03 mars 2020

INONDATION

Localisation des routes, du PC de l'Hébergement



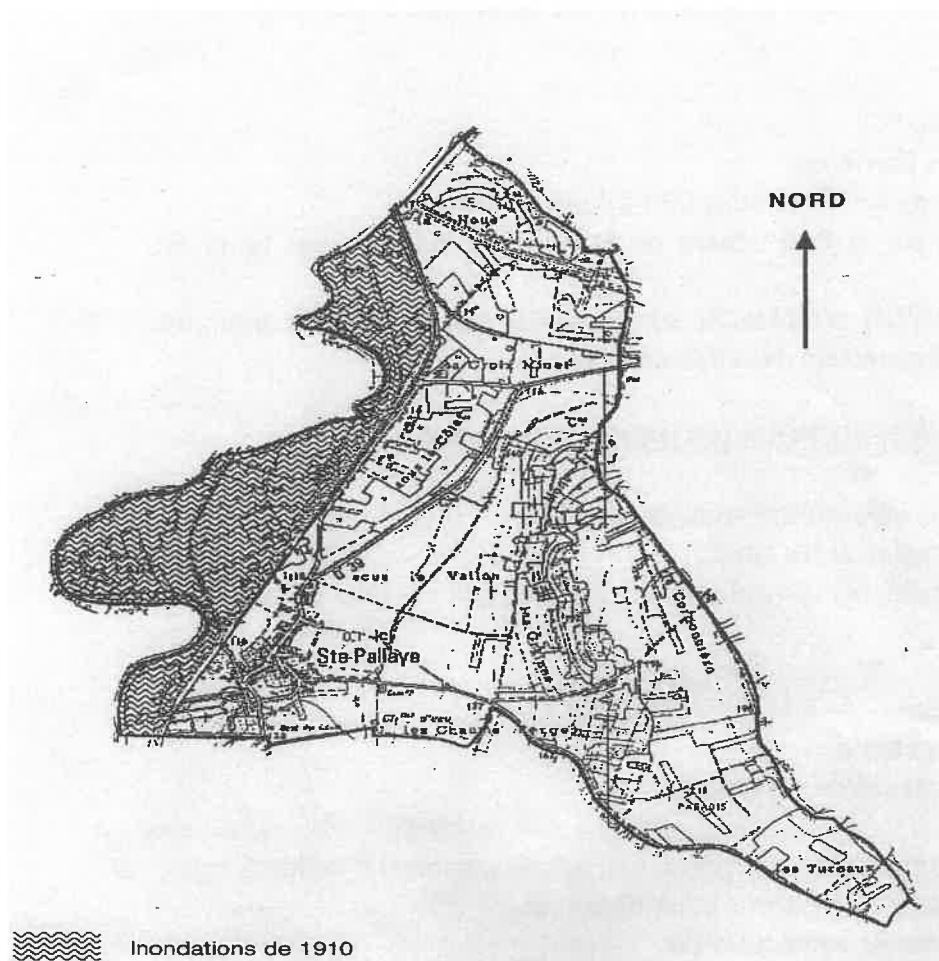
Routes Inondées : D 39
CV 4
rue du Patis

Routes inondées :
Mise en place barrières :

COMMUNE DE SAINTE PALLAYE	Mise à jour :
DICRIM	03 mars 2020
INONDATION	

CRUES DE L'YONNE

Alerte : Téléphone personnes isolées – porte à porte



Inondations de 1910

LISTE DES PERSONNES ISOLEES DU VILLAGE ET HORS DE PORTEE DU SIGNAL D'ALERTE

ENDROITS (adresses)	NOMS	N° de Téléphone
PN1-SNCF (les petits ponts)	M et Mme KRAWEZYK Jean-Paul	06.70.13.97.01/06.08.64.54.13
ECLUSE ST AIGNAN	M. RENAU Grégory	06.15.56.57.82
ECLUSE de STE PALLAYE	M. BOULEAU Jonathan	06.88.06.29.70
ECLUSE de la NOUE	Mme ROBIN	03.86.81.50.81
PN 35 SNCF	Mme TROJET Catherine	03.86.81.15.64

COMMUNE DE SAINTE PALLAYE	Mise à jour :
DICRIM	03 mars 2020
INONDATION	

La commune de Sainte Pallaye est menacée par le risque inondation provenant de l'Yonne, particulièrement le secteur des écluses situé le long du Canal du Nivernais ainsi que la maisonnette du PN 1 sur la ligne Sncf Cravant – Autun. (Lieudit les petits ponts).

En Alerté Rouge :

- Crue majeure.
- Menace généralisé et directe de la sécurité des personnes et des biens

ACTION DU MAIRE :

- Déclanchement du PCS
- Mise en place des Barrières :
 - Rondpoint de la CV4 et de la D39 à l'entrée Nord
 - Rondpoint sur la D39 venant de Prégilbert à hauteur des murs du Château.

En liaison avec la Gendarmerie et l'UTI d'AVALLON les panneaux seront installés pour les déviations : - Rue de la Tuilerie à Prégilbert en direction de Crisenon.

CONDUITE À TENIR POUR LES HABITATIONS MENACEES

Fermez portes et fenêtres, aérations et soupiraux.

Surélevez les meubles et amarrez les cuves.

Mettez les produits toxiques, les véhicules et les denrées alimentaires à l'abri de la montée des eaux.

Coupez le gaz et l'électricité.

Faites une réserve d'eau potable.

Prévoyez les moyens d'évacuation : Tracteurs

Montez dans les étages supérieurs avec vivres, eau potable, papiers d'identité, radio portable, vêtements chauds, couvertures et médicaments.

Essayez d'obturer les portes de votre domicile.

Signalez votre présence et attendez les secours.

Ecoutez les radios locales et suivre les consignes données par les autorités.

Ne consommez pas d'eau de la distribution publique.

Ne vous engagez pas à pied ou en voiture sur une voie inondée.

Vos enfants sont à l'école le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) s'applique

Ne téléphonez pas (sauf urgence), pour ne pas encombrer le réseau.

COMMUNE DE SAINTE PALLAYE	Mise à jour : 3 mars 2020
DICRIM	
RISQUE RUPTURE DE BARRAGE	

PPI (Plan Particulier d'Intervention)

1-PANNECIERE Du 15 juin 2010 (révisé le 13/08/2012)

2- CHAUMECON Du 16 mai 2005 (révisé le 13/08/2012)

Cet évènement, s'il se produisait, impliquerait une **évacuation généralisée obligatoire** de la zone.

ACTION DU MAIRE :

- Déclanchement du PCS
- Mise en place des Barrières :
 - Rondpoint de la CV4 et de la D39 à l'entrée Nord
 - D39 en l'entrée de Ste Pallaye niveau des murs du Château venant de Prégilbert

En liaison avec la Gendarmerie et l'UTI d'AVALLON les panneaux seront installés pour les déviations : - Rue de la Tuilerie à Prégilbert en direction de Crisenon

Alerte :

- Cloches de l'Eglise (Volée) –
- Porte à porte pour évacuation
- Rester à l'écoute des infos radios et TV

LISTE DES PERSONNES ISOLEES DU VILLAGE ET HORS DE PORTEE DU SIGNAL D'ALERTE

ENDROITS (adresses)	NOMS	N° de Téléphone
PN1-SNCF (les petits ponts)	M et Mme KRAWEZYK Jean-Paul	06.70.13.97.01/06.08.64.54.13
ECLUSE ST AIGNAN	M. RENAU Grégory	06.15.56.57.82
ECLUSE de STE PALLAYE	M. BOULEAU Jonathan	06.88.06.29.70
ECLUSE de la NOUE	Mme ROBIN	03.86.81.50.81
PN 35 SNCF	Mme TROJET Catherine	03.86.81.15.64

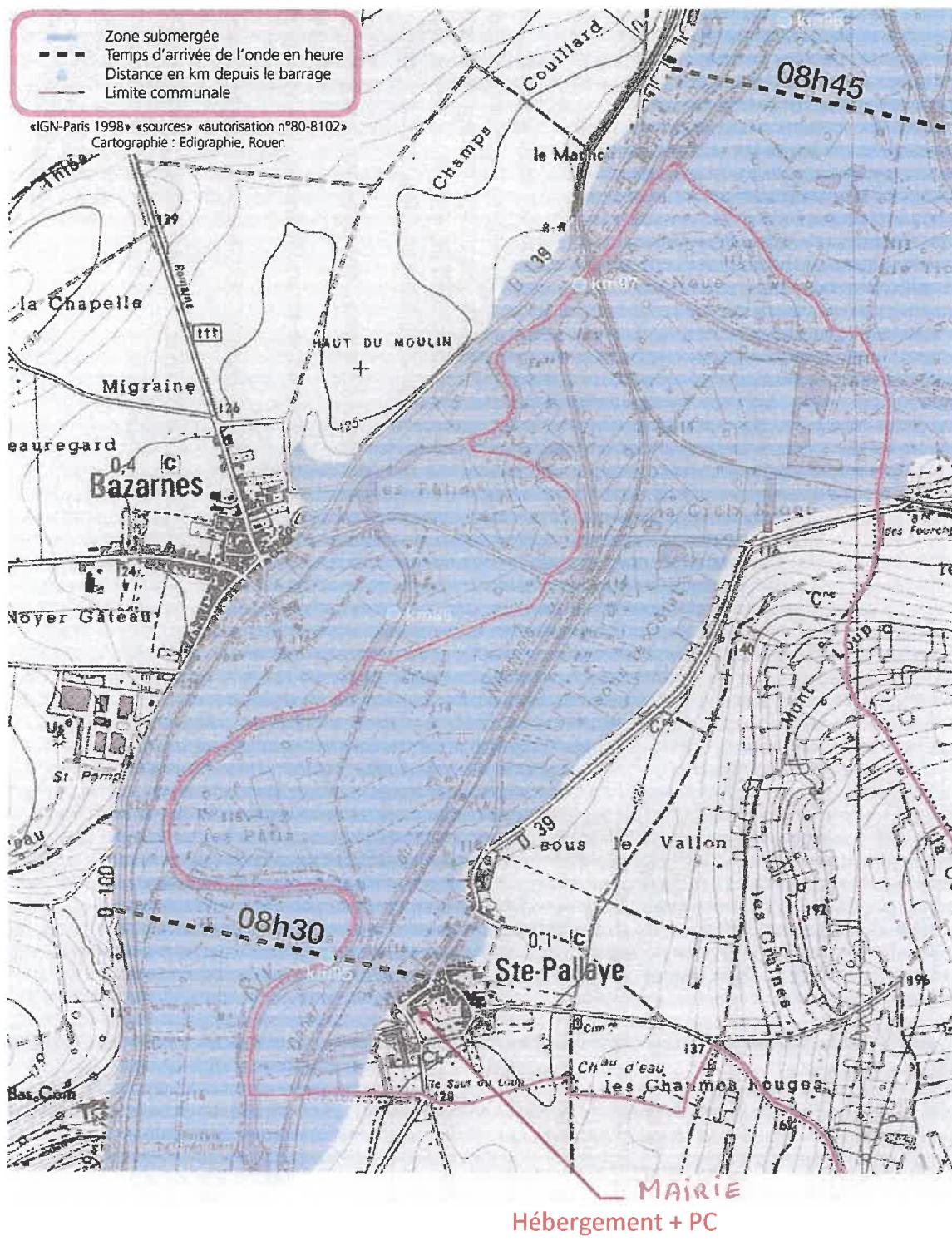
Conduite à tenir :

- En premier lieu, préparez votre évacuation. **Vous avez pour le barrage de PANNECIERE 8h30 et pour le barrage de CHAUMECON 3h 40 devant vous pour réunir vêtements, objets de valeur, documents importants, médicaments.**
- Coupez électricité et gaz. Arrêtez les chaudières. Fermez les portes à clé, fenêtres, aérations et soupiraux.
- Vos enfants sont à l'école le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) s'applique.
- Sur Ordre quittez les lieux dans le calme pour rejoindre la **Mairie (lieu d'hébergement)**

- Munissez-vous de couverture et médicaments ainsi que vos papiers.
- Attendez des informations avant de retourner sur votre habitation

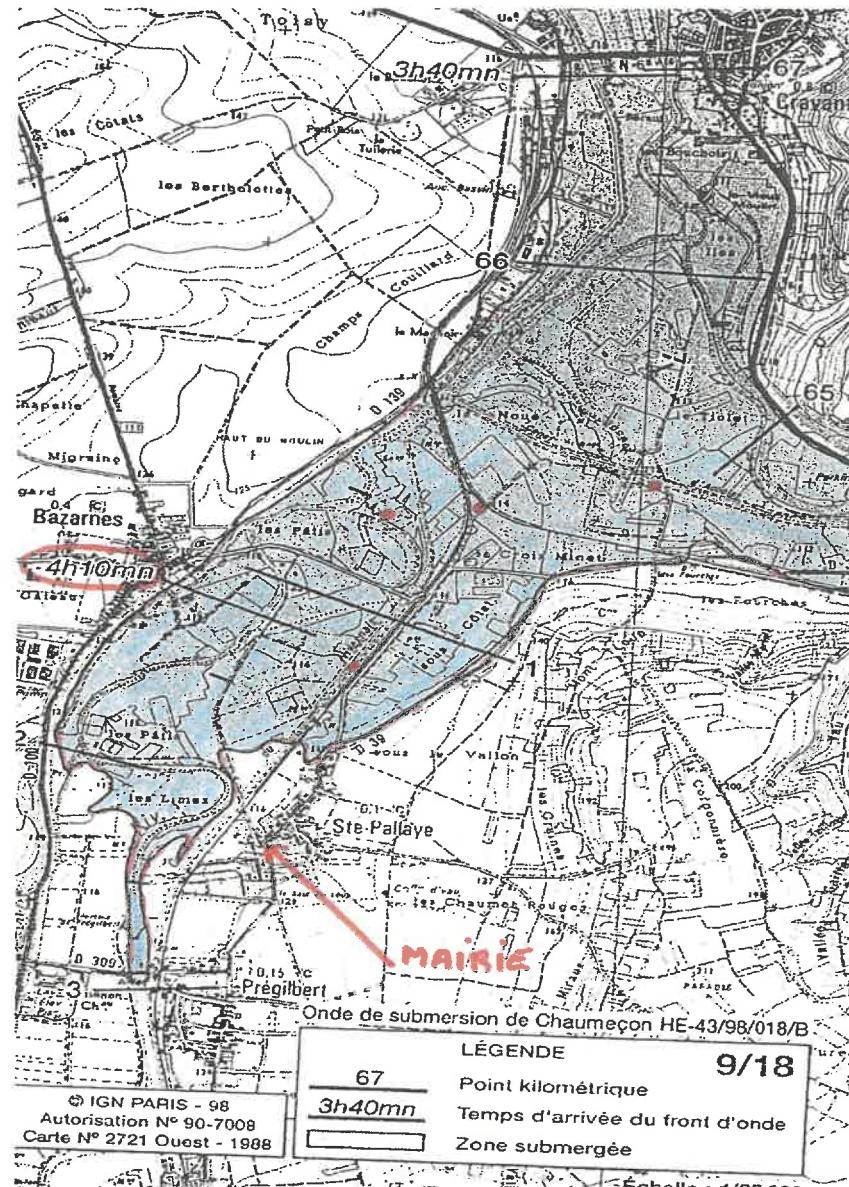
COMMUNE DE SAINTE PALLAYE DICRIM	Mise à jour : 3 mars 2020
1-RISQUE PANNECIERE	

PPI - Zone de submersion en cas de rupture du barrage



COMMUNE DE SAINTE PALLAYE DICRIM	Mise à jour : 3 mars 2020
2- RISQUE CHAUMECON	

PPI - Zone de submersion

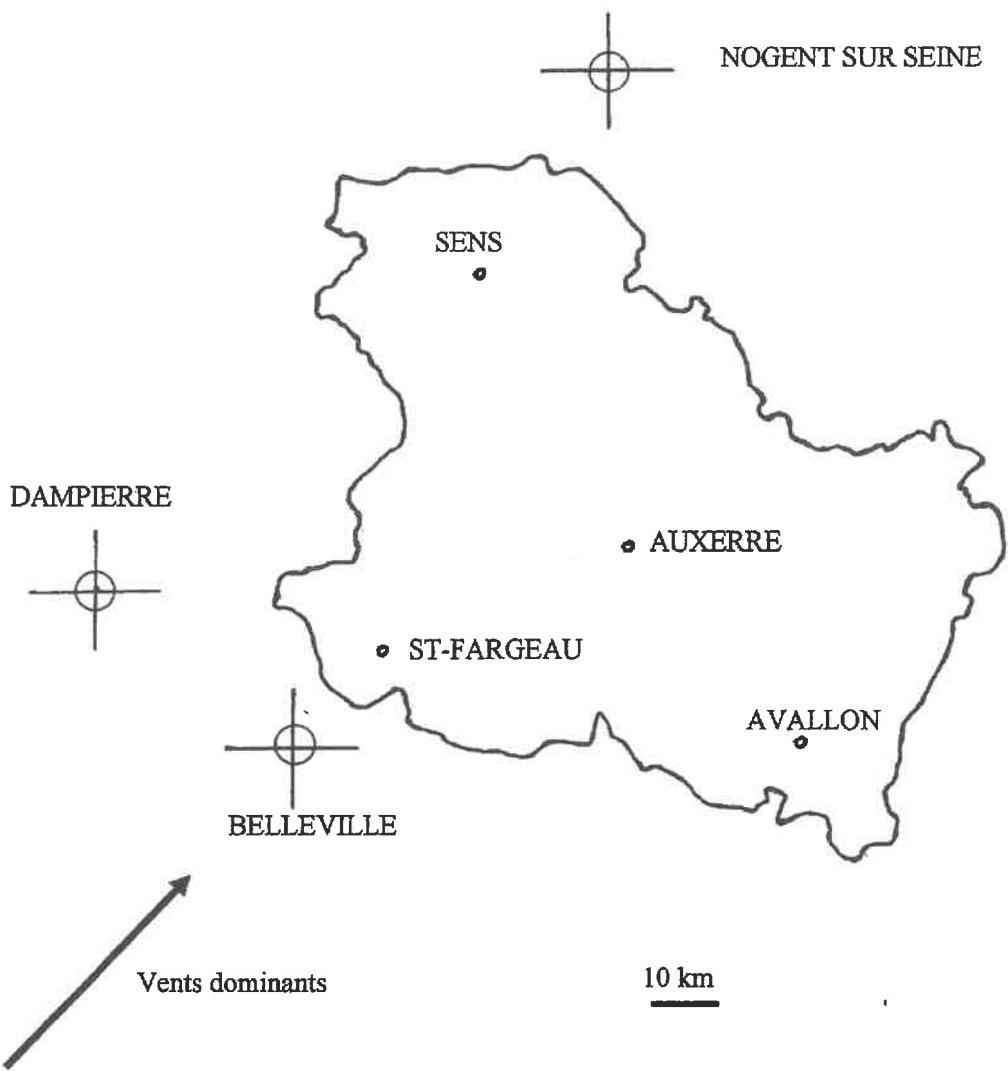


ALERTER : LISTE DES PERSONNES ISOLEES DU VILLAGE ET HORS DE PORTEE DU SIGNAL D'ALERTE

ENDROITS (adresses)	NOMS	N° de Téléphone
PN1-SNCF (les petits ponts)	M et Mme KRAWEZYK Jean-Paul	06.70.13.97.01/06.08.64.54.13
ECLUSE ST AIGNAN	M. RENAU Grégory	06.15.56.57.82
ECLUSE de STE PALLAYE	M. BOULEAU Jonathan	06.88.06.29.70
ECLUSE de la NOUE	Mme ROBIN	03.86.81.50.81
PN 35 SNCF	Mme TROJET Catherine	03.86.81.15.64

FAIRE EVACUER OBLIGATOIUREMENT VERS HEBERGEMENT MAIRIE

COMMUNE DE SAINTE PALLAYE DICRIM	Mise à jour : 3 mars 2020
RISQUE NUCLEAIRE	



Alerte : Cloches de l'Eglise (à la volée) – Porte à porte - Téléphone

ACCIDENT NUCLEAIRE

RISQUE

Accident sur une centrale nucléaire à proximité :

DAMPIERRE en BURLY- BELLEVILLE SUR LOIRE- NOGENT SUR SEINE.

Un accident sur une centrale peut faire craindre le passage d'un nuage radioactif sur la région qui nécessiterait un confinement de la population.

ALERTE

Message diffusé par Préfecture

Messages diffusés par médias : radios et TV

Alerte locale : cloches église (à la volée) – téléphone –Porte à porte –

LISTE DES PERSONNES ISOLEES DU VILLAGE ET HORS DE PORTEE DU SIGNAL D'ALERTE

ENDROITS (adresses)	NOMS	N° de Téléphone
PN1-SNCF (les petits ponts)	M et Mme KRAWEZYK Jean-Paul	06.70.13.97.01/06.08.64.54.13
ECLUSE ST AIGNAN	M. RENAU Grégory	06.15.56.57.82
ECLUSE de STE PALLAYE	M. BOULEAU Jonathan	06.88.06.29.70
ECLUSE de la NOUE	Mme ROBIN	03.86.81.50.81
PN 35 SNCF	Mme TROJET Catherine	03.86.81.15.64

CONDUITE À TENIR

- Rentrez dans le bâtiment le plus proche. Confinement
- Fermez toutes les fenêtres. Calfeutrez.
- Bouchez les entrées d'air. Arrêtez les ventilations.
- Coupez le chauffage (risque d'asphyxie).
- Ecoutez la radio France Info ou France Bleu et suivez les consignes données.
- Vos enfants sont à l'école le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) s'applique.
- Evitez de téléphoner.
 - Ne consommez pas d'aliments frais sans avis des autorités sanitaires.
 - En cas de contamination, suivez les consignes spécifiques.
 - Ne sortez qu'à l'annonce de fin d'alerte.

COMMUNE DE SAINTE PALLAYE	Mise à jour :
DICRIM	3 mars 2020
RISQUE CANICULE	

Action du Maire :

Dans tous les cas : - Permanence à la Mairie mise en place du PCS

Risque : La canicule est un phénomène météorologique qui peut évoluer dangereusement et se manifester dans notre région pouvant entraîner des conséquences graves sur les personnes fragiles.

Alerte : Le maire est prévenu par le gestionnaire d'alerte de la Préfecture

- les personnes inscrites sur le registre des personnes « fragiles », en mairie.

Suivi de l'évolution du risque sur :

- Radio et télévision
- Site : www.meteo.fr
- Serveur : 08 99 71 02 89 ou le 32.50
- 15

Ces fortes chaleurs doivent inviter chacun à la plus grande prudence pour en limiter les risques, en particulier pour les personnes les plus fragiles : personnes âgées de plus de 65 ans, personnes handicapées ou malades à domicile, personnes dépendantes, femmes enceintes, jeunes enfants.

VERT	Situation normale, pas de vigilance particulière
JAUNE	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
ORANGE	Situation très préoccupante, être très vigilant
ROUGE	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant.

Les recommandations et les réflexes à adopter pour se prémunir des fortes chaleurs sont les suivants :

- Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avant-bras) plusieurs fois par jour ;
- Mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool ;
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes et passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais
- Évitez les efforts physiques ;
- Maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et, dès que nécessaire, osez demander de l'aide.
- Le maire tient à jour la liste des personnes « fragiles et isolées ».

COMMUNE DE SAINTE PALLAYE

DICRIM

AUTRES RISQUES CLIMATIQUES

Mise à jour :

3 mars 2020

ACTION DU MAIRE



© CanStockPhoto.com - csp62128730

Dans tous les cas : - Permanence à la Mairie mise en place du PCS

En cas de fortes précipitations, d'orages violents, tempêtes, neige ou verglas :

- Surveiller les conditions météorologiques
- Mise en place des panneaux de signalisation de danger, en liaison avec la gendarmerie de Coulanges-la-Vineuse et l'UTI d'Avallon
- Organiser le débâle des voies

ALERTE



-Le maire est prévenu par le gestionnaire d'alerte de la Préfecture

-Affichages

- Messages diffusés par :

- Radio et télévision
- Site : www.meteo.fr
- Serveur : 08 99 71 02 89 ou le 32.50
- 15

VERT	Situation normale, pas de vigilance particulière
JAUNE	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
ORANGE	Situation très préoccupante, être très vigilant
ROUGE	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant.

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

En cas de fortes précipitations :

- Limiter voire éviter les déplacements
- Ne vous engagez pas sur une voie ou une zone inondée
- Respecter les déviations mises en place
- Suivre les conseils des autorités publiques

En cas d'orages :

- Eviter l'utilisation du téléphone et des appareils électriques
- Débrancher les appareils électriques non utilisés et le câble d'antenne de la télévision
- Mettre à l'abri les objets sensibles au vent
- Limiter voire éviter les déplacements

En cas de vents violents :

- Limiter voire éviter les déplacements
- Risque d'obstacles sur les voies de circulation
- Risque de chute de branches ou d'objets
- N'intervenir en aucun cas sur les toitures et ne pas toucher aux fils électriques tombés au sol
- Ranger ou fixer les objets susceptibles d'être emportés

En cas de neige ou de verglas :

- Limiter voire éviter les déplacements
- En cas de déplacement, prudence et vigilance s'imposent
- Utiliser des équipements spéciaux
- Privilégier le transport en commun ou le covoiturage
- S'informer sur les conditions de circulation

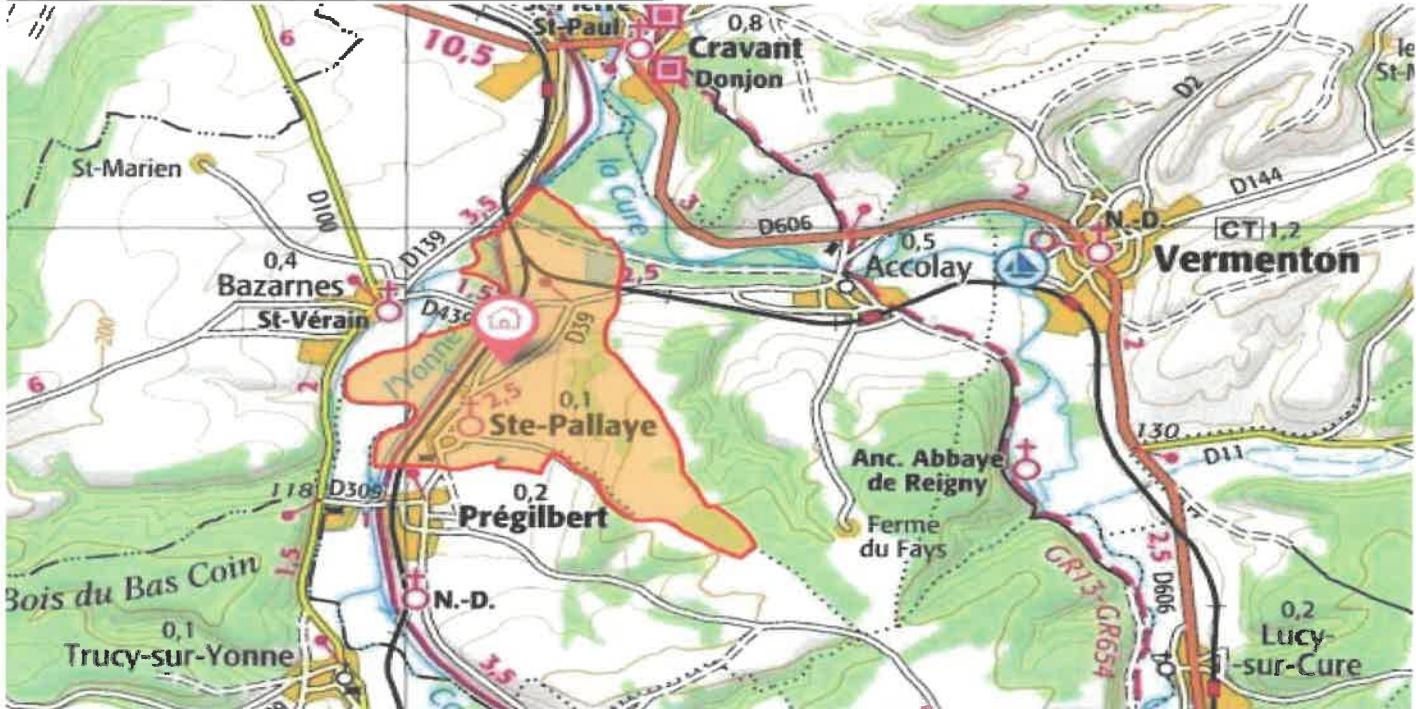
COMMUNE DE SAINTE PALLAYE

Mise à jour :

DICRIM

3 mars 2020

RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

606 se trouve à 4 km de la Commune**ACTION DU MAIRE :**

- Déclenchement du PCS
- Mise en place de la signalisation en liaison avec la Gendarmerie de Coulanges-la-Vineuse et l'UTI d'Avallon, pour avertir du danger et mise en place des Barrières.

Alerte :

- Messages diffusés par médias Radio et TV
- Messages diffusés par la mairie, porte à porte - téléphone

LISTE DES PERSONNES ISOLEES DU VILLAGE ET HORS DE PORTEE DU SIGNAL D'ALERTE

ENDROITS (adresses)	NOMS	N° de Téléphone
PN1-SNCF (les petits ponts)	M et Mme KRAWEZYK Jean-Paul	06.70.13.97.01/06.08.64.54.13
ECLUSE ST AIGNAN	M. RENAU Grégory	06.15.56.57.82
ECLUSE de STE PALLAYE	M. BOULEAU Jonathan	06.88.06.29.70
ECLUSE de la NOUE	Mme ROBIN	03.86.81.50.81
PN 35 SNCF	Mme TROJET Catherine	03.86.81.15.64

Conduite à tenir :

- Personnes en extérieur, rejoindre le bâtiment le plus proche. Confinement
- Fermer et calfeutrer toutes les ouvertures
- Ne fumez pas, évitez de téléphoner
- Vos enfants sont à l'école le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) s'applique.
- Arrêtez ventilation, climatisation, chauffage (risque d'asphyxie)
- En cas de pollution respirez au travers d'un linge mouillé
- Prévoyez une réserve d'eau et un poste de radio
- Ne sortez qu'à l'annonce de fin d'alerte.

COMMUNE DE SAINTE PALLAYE	Mise à jour :
DICRIM	3 mars 2020
RISQUE DE PANDEMIE	

Risque : 30% de la population touchée

Alerte : écoute de France Info (105,5 Mhz) ou France Bleu (101,3 Mhz)

Conduite à tenir : prévenir les personnes isolées et personnes fragiles

LISTE DES PERSONNES ISOLEES DU VILLAGE ET HORS DE PORTEE DU SIGNAL D'ALERTE

ENDROITS (adresses)	NOMS	N° de Téléphone
PN1-SNCF (les petits ponts)	M et Mme KRAWEZYK Jean-Paul	06.70.13.97.01/06.08.64.54.13
ECLUSE ST AIGNAN	M. RENAU Grégory	06.15.56.57.82
ECLUSE de STE PALLAYE	M. BOULEAU Jonathan	06.88.06.29.70
ECLUSE de la NOUE	Mme ROBIN	03.86.81.50.81
PN 35 SNCF	Mme TROJET Catherine	03.86.81.15.64

En phase

- Le maire est chargé de prévoir l'organisation de sa commune en situation dégradée conformément aux directives qui lui ont été transmises par circulaire ministérielle du 20 janvier 2006.
- Il acquière les matériels de protection pour le personnel communal chargé de remplir les missions prioritaires qui lui ont été définies (masques FFP2).
- Il communique au Préfet (SIACED-PC) le nom du correspondant grippe aviaire de sa commune et de son suppléant (M. Bernard FRAVELLE).
- Il répond aux demandes des services vétérinaires, de la DDAF et de l'ARS pour ce qui concerne les différents recensements nécessaires à la préparation de l'action en phase pandémique (recensement des élevages et détenteurs d'oiseaux).

En phase pandémique :

- Le maire est chargé de faire appliquer dans sa commune les mesures prescrites par les autorités supérieures et qui lui sont communiquées par le Préfet.
- Il met en œuvre son plan communal de sauvegarde

Organisation communale à prévoir :

- Tenir à jour la liste des détenteurs déclarés de volailles et d'oiseaux.
- Recenser les associations de secouristes et de bénévoles ainsi que les différents intervenants de proximité volontaires auxquels il serait possible de recourir en phase pandémique.
- Utiliser et renforcer les listes de recensement des personnes âgées et des personnes handicapées.
- Mobiliser et sensibiliser sur une menace d'une pandémie grippale (avec l'aide de l'ARS).

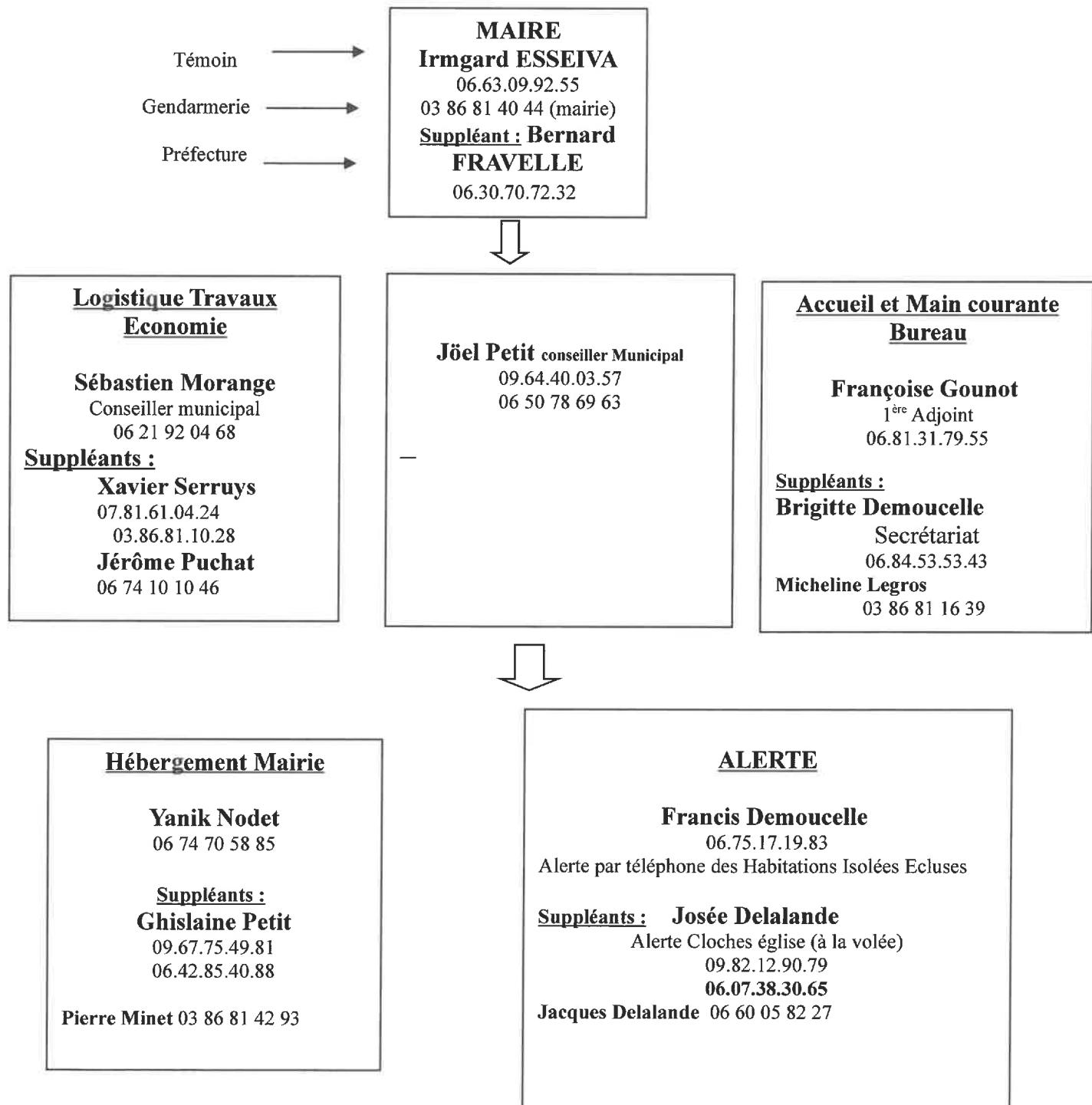
Communication :

- Diffuser des messages d'alerte à la population, en liaison avec l'autorité préfectorale.
- Transmettre des points de situation réguliers au Préfet.

COMMUNE DE SAINTE PALLAYE	Mise à jour :
----------------------------------	---------------

ORGANISATION DES SECOURS

SCHÉMA D'ALERTE



COMMUNE DE SAINTE PALLAYE DICRIM	Mise à jour : 3 mars 2020
<u>ANNEXES :</u> <u>FICHE : EXERCICE ANNUEL</u>	

En développant des exercices sur le terrain, la commune souhaite faire prendre conscience à l'ensemble de la population que la prévention en matière de risque majeur est l'affaire de tous.

La lecture en commun du PCS et en particulier par les acteurs figurant dans le schéma d'ALERTE permettra de calibrer et d'affiner les modalités de l'exercice.

Le Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles appuiera l'exercice annuel.

COMMUNE DE SAINTE PALLAYE DICRIM	Mise à jour : 3 mars 2020
ORGANISATION DES SECOURS	

FICHE D'ACTION DU MAIRE

Lors d'un incident sans déclenchement d'un plan départemental :

Le maire est le directeur des opérations de secours sur le territoire de sa commune.

Lors d'un incident avec déclenchement d'un plan départemental ou si plusieurs communes sont impliquées : le préfet ou son représentant, membre du corps préfectoral est le directeur des opérations de secours sur la(les) commune(s) concernée(s).

En cas d'alerte (météo, inondations...) transmise par la préfecture, le maire doit répercuter l'information ou l'alerte auprès des administrés.

Au début de la crise

- Est informé de l'alerte.
- Se rend en **MAIRIE SALLE COMMUNALE**
 - **M. Sébastien MORANGE** **Tél : 06 21 92 04 68**
 - **M Xavier SERRUYS** **Tél : 07.81.61.04.24 / 03.86.81.10.28**
- Alerte et informe les gestionnaires de réseaux (alimentation en eau, assainissement, électricité, téléphone).
- Informe les artisans, situés sur le territoire de la commune.
 - **SOCIETE SNG -MACON** **TEL : 06 70 03 91 27**
 - **SERRUYS PAYSAGISTE** **TEL : 07 81 61 04 24 / 03 86 81 10 28**

Pendant la crise :

- Met à disposition des autorités le matériel technique de la commune (barrières et panneaux)

Fin de la crise :

- Assure la récupération du matériel communal mis à disposition dans le cadre de la crise.
- Participe à la réunion de retour d'expérience présidée par le maire ou le Préfet.

COMMUNE DE SAINTE PALLAYE DICRIM	Mise à jour : 3 mars 2020
ORGANISATION DES SECOURS	

FICHE D'ACTION
ALERTE DE LA POPULATION, CLOCHES (à la volée)

Responsables : Titulaire : **M. Francis DEMOUCHELLE**

Suppléants : **Mme Josée DELALANDE**

M .Jacques DELALANDE

Au début de la crise

- Se rend au PCC en MAIRIE-SALLE COMMUNALE

Pendant la crise :

- S'assure de l'information de l'ensemble de la population (personnes isolées et fragiles, résidents secondaires) sur les événements et sur les mesures de protection adoptées (mise à l'abri, évacuation).
- En cas d'évacuation, s'assure de la protection des biens contre le vandalisme ou le pillage en liaison avec les services de gendarmerie.

Fin de la crise :

- Prévient toutes les personnes contactées pour les informer de la fin de la crise.
- Participe à la réunion de retour d'expérience présidée par le maire.

COMMUNE DE SAINTE PALLAYE

DICRIM

ANNUAIRE DE CRISE

Mise à jour :

3 mars 2020

Service public :

Préfecture : 03 86 72 79 89

Gendarmerie : 03 86 42 59 54

Samu : 15

SDIS : 18 ou 112

CG Route : 03 86 34 91 70

UTI AVALLON : 03.86.34.91.70

EDF : 0811 010 212 (+ n° Insee 89363)

EDF Urgence Tempête : 03 86 48 51 11

VNF NEVERS : 03 86 71 71 75

3CVT : 03 86 81 66 56

ARS : 0820 20 85 20

DDAF : 03 86 48 41 00

Conseil Général : 03 86 72 89 89

Info routes : 0800 089 100

Météo France : 08 99 71 02 89 ou 01 77 94 77 94

SNCF : 03 86 92 77 40 ou 06 09 76 16 41

Santé :

- **PHARMACIE** Vermenton : 03 86 81 53 15

- **MEDECINS GENERALISTES :**

ENGELMANN Dominique : 03 86 81 09 63

Docteur remplaçant PIFOUX: 03 86 81 53 36

- **INFIRMIERES :**

VERMENTON : 03 86 81 09 69

ARCY SUR CURE : 03 86 81 09 70

- **HÔPITAL AUXERRE** : 03 86 48 48 48

Economie :

- **Entreprises** : Ste Pallaye : SNG maçonnerie— SERRUYS espaces verts
- **Pompes funèbres** : Vermenton : HUGOT : 03 86 81 60 80 –
- **Commerces** : ATAC Vermenton : 03 86 81 61 61

Experts :

- **Agriculteurs** : - M. Gounot.Claude : 06 61 41 97 44 –
- M.Petit Joël : 09.64.40.03.57 portable: 06 50 78 69 63
- **Membres du Conseil + Bénévoles** :